

## CONCOURS ORGANISÉ DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE DES PROCHES AIDANT·E·S 2024

Version: V01

Date: 27.09.2024

## **PRIX À GAGNER\***

**1<sup>er</sup> prix :** un bon pour une nuit dans un hôtel 4\*\*\*\* du canton de Neuchâtel

(valeur CHF 350.-)

**2**ème **prix**: un bon chez un commerçant du canton de Neuchâtel

(valeur CHF 200.-)

3ème prix : un bon pour une activité de loisirs dans le canton de Neuchâtel

(valeur CHF 100.-)

## **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

- Est autorisée à participer toute personne physique de plus de 18 ans domiciliée en Suisse, hormis les collaborateurs et collaboratrices du service cantonal de la santé publique et leurs proches.
- La participation au concours est gratuite.
- Un seul bulletin de participation par personne est accepté. Seuls les bulletins dûment remplis et déposés dans l'urne officielle (sise au Temple du Bas à Neuchâtel) le 30 octobre 2024 entre 18h30 et 20h45 au plus tard prendront part au tirage.
- Le tirage au sort aura lieu publiquement à l'issue du spectacle d'improvisation « *Je t'aide, moi non plus ! »* à 21h00 le 30 octobre 2024.
- Si les gagnant·e·s ne sont pas présent·e·s à ce moment-là, l'information leur parviendra par écrit; hormis cela, le concours ne fera l'objet d'aucune correspondance et les données ne seront ni transmises, ni conservées.
- Par ailleurs, les participant·e·s acceptent, au cas où ils gagneraient un prix, que leur prénom et nom soient dévoilés au public par le service cantonal de la santé publique, avec tout autre moyen que ce dernier estimera souhaitable.
- Sont exclus : tout recours à la voie juridique, tout échange, versement en espèces ou transfert de prix.
- En s'inscrivant, le/la participant·e accepte les conditions générales du concours et la déclaration de protection des données.
- Le service cantonal de la santé publique se réserve le droit de procéder à toute vérification nécessaire concernant l'identité, l'adresse électronique et le numéro de téléphone des gagnant·e·s.

<sup>\*</sup> L'hôtel, le commerçant et l'activité seront définis avec les gagnant·e·s du concours.